

## MISE A JOUR DU 27/01/2022

*Version 2.11.0*

**CONTACTEZ-NOUS AU 01 72 98 98 56 OU SUR [SUPPORT@PLPSOFT.COM](mailto:SUPPORT@PLPSOFT.COM)**

## SOMMAIRE

<b>MISE A JOUR DU CALCUL DE L'IMPOT SUR LES REVENUS 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEE FISCALE PAR DEFAULT .....</b>	<b>3</b>
<b>MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE .....</b>	<b>4</b>
<b>REDACTIONNELS DETAILLES .....</b>	<b>4</b>
<b>REDACTIONNELS SIMPLIFIES .....</b>	<b>4</b>
<b>SUIVI PATRIMONIAL AUTOMATISE .....</b>	<b>5</b>

## **MISE A JOUR DU CALCUL DE L'IMPOT SUR LES REVENUS 2021**

SYSTERIAL intègre désormais les dispositions prévues par la loi de finances pour 2022 quant au calcul de l'impôt sur les revenus 2021. En particulier :

- La revalorisation des tranches du barème de 1,40 %.
- La revalorisation des seuils, abattements et plafonds liés.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le PASS 2022 (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) est identique à celui de 2021 (41 136 €).

## **ANNEE FISCALE PAR DEFAUT**

L'année 2022 est désormais l'année fiscale par défaut.

De fait, l'impôt sur les revenus affiché par défaut est celui relatif aux revenus 2022 renseignés.

De même, l'IFI restitué par défaut est celui relatif au patrimoine immobilier imposable au 01/01/2022.

## MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE

Les rédactionnels ci-dessous ont été mis à jour, pour tenir compte des dispositions prévues dans la loi de finances 2022 et dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022.

La visualisation du détail des modifications est proposée à l'administrateur lors du premier lancement de SYSTERIAL postérieurement à la mise en ligne de la mise à jour.

### REDACTIONNELS DETAILLES

<b>Libellé du rédactionnel</b>	<b>Modifications réalisées</b>
Immobilier_Defiscalisation	Divers ajustements relatifs à la loi de finances pour 2022 concernant les différents régimes présentés
PME_FCPI_FIP	Simplification rédactionnelle
PV_Exo_Depart_Retraite	Allongement de durée pour le départ en retraite
PV_Exo_Valeur	Rehaussement de seuils
PV_Titres_Exo_Retraite	Prolongation du dispositif jusqu'au 31/12/2024

### REDACTIONNELS SIMPLIFIES

<b>Libellé du rédactionnel</b>	<b>Modifications réalisées</b>
Immobilier_Defiscalisation_SIMP	Divers ajustements relatifs à la loi de finances pour 2022 concernant les différents régimes présentés
PME_FCPI_FIP_SIMP	Simplification rédactionnelle
PV_Exo_Depart_Retraite_SIMP	Allongement de durée pour le départ en retraite
PV_Exo_Valeur_SIMP	Rehaussement de seuils
PV_Titres_Exo_Retraite_SIMP	Prolongation du dispositif jusqu'au 31/12/2024

## SUIVI PATRIMONIAL AUTOMATISE

SYSTERIAL permet de réaliser le suivi patrimonial de vos dossiers antérieurs, impactés par une évolution de la législation.

Les stratégies concernées sont les suivantes :

- Investissement immobilier de défiscalisation
- Exonération liée au départ en retraite du cédant (plus-values professionnelles)
- Exonération lié à la valeur (plus-values professionnelles)
- Abattement fixe pour les dirigeants de PME partant à la retraite

Le document de suivi patrimonial est disponible ici :

<https://www.plpsoft.com/uploads/Espace%20documentaire/Guides/Suivi%20patrimonial%20janvier%202022.docx>